



PREFET DE LA MOSELLE

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION

DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE

SOCIETE S.P.L.R.L.

HAUCONCOURT

17 mars 2016

Salle Verlaine à la Préfecture de METZ

Sommaire

1. Introduction
2. Approbation du compte-rendu du CSS du 5 février 2015
3. Bilan S.P.L.R.L. 2014-2015
4. Bilan 2015 de l'Inspection des Installations Classées
5. Divers

Qualité	Nom-Prénom	Présent	Excusé
COLLEGE ADMINISTRATION :			
M. Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle	M. CARTON Alain		X
Mme La Directrice des Libertés Publiques de la Préfecture de la Moselle	Mme Lydie LEONI	X	
Préfecture de la Moselle	Mme TATOYAN Danielle	X	
	M. FRANCOIS Stéphane	X	
DREAL	M. COURTY Maxime	X	
	M. DUPONT Renaud	X	
	Mme VERREAUX Myriem	X	
DDT	M. MESSADIA Mustapha	X	
SIRACEDPC	M. LEONI Fabrice	X	
	M. JUGE Eric	X	
SDIS	Capitaine WACK Emmanuel	X	
DIRECCTE	Mme FOCA Marguerite	X	
AGENCE REGIONALE DE SANTE	M. MOUGEL Yann	X	
COLLEGE COLLECTIVITE :			
Conseiller Départemental de la Moselle	M. Julien FREYBURGER	X	
Mairie d'Hauconcourt	M. WAGNER Philippe	X	
Mairie d'Argancy	M. Jean-Paul VETZEL	X	
Communauté de Communes Rives de Moselle	M. WAGNER Philippe	X	
COLLEGE EXPLOITANTS :			
Société S.P.L.R.L.	M. LEFEVRE Alexandre	X	
	M. AURINE Pierre	X	

COLLEGE RIVERAINS :			
CLCV de la Moselle	M. TABOURET Marc		Absent
M. le représentant des industriels du MALAMBAS	M. GITZHOFER Michel	X	
Société LORCA	M. SIMON Raphaël	X	
Société Air Liquide France Industrie	M. CROSNIER Arnaud représenté par M. GIRON Nicolas	X	
Société SOCORAIL	M. COLLIGNON Jean représenté par M. MULLER Fabrice	X	
Société SIGALNOR	M. LEBAIR Damien représenté par M. TURINI Gaultier	X	
COLLEGE SALARIE :			
Société S.P.L.R.L.	Mme MARTIN Sandrine M. SICOT Mickaël		Excusée Excusé
Personnalité Qualifiée	M. CHERY Olivier	X	
HORS COLLEGE :			
Compagnie de Gendarmerie de Metz	Capitaine BARONE Antonio	X	
Brigade de Gendarmerie de Maizières les Metz	Lieutenante HAUDEGOND Magali	X	

1 – Introduction

Mme La Directrice des Libertés Publiques de la Préfecture de la Moselle propose, avant l'examen des rapports d'activités, de procéder à l'approbation du compte rendu de la dernière Commission de Suivi de Site (CSS).

2 - Approbation du compte rendu de la réunion

Mme La Directrice des Libertés Publiques demande si le compte rendu de la CSS du 5 février 2015 appelle des commentaires ou remarques. Aucune remarque n'est faite, le compte rendu est approuvé.

3 – Point actualité réglementaire

Renaud DUPONT rappelle que la CSS SPLRL a été créée par arrêté du 6/11/2014. Suite à la réunion du 5/02/2015 un arrêté complémentaire a nommé le Secrétaire Général de la Préfecture comme président de la CSS.

Un deuxième arrêté complémentaire du 14/04/2015 a désigné les membres du bureau titulaires et les suppléants suivant :

Collège	Membre	Suppléant
« Administration »	Le représentant de la DREAL	Le représentant du SDIS
« Collectivités Territoriales »	M. le Maire d'Hauconcourt	Le représentant du Maire d'Argancy
« Exploitant »	M. LEFEVRE	M. RICHOMME
« Riverains »	M. GITZHOFER	M. TABOURET
« Salariés »	M. SICOT	Mme MARTIN

L'arrêté de la création de la CSS prévoit qu'une mise à jour des membres de la CSS est faite si nécessaire.

Deux mises à jour des membres ont déjà été faites pour le Collèges des Collectivités Territoriales.

La DREAL rappelle à l'occasion de cette réunion qu'il convient de signaler à la Préfecture ou à la DREAL les éventuelles évolutions dans la composition des membres de la CSS afin de mettre à jour la liste nominative sur le site internet de la DREAL.

Concernant l'actualité réglementaire :

- la première évolution réglementaire concerne la modification de l'arrêté du 3/10/2010 relatif au stockage de liquides inflammables en réservoirs aériens mais qui a peu d'impact sur le site (concerne les sites qui sont positionnés sur un régime de non autonomie, c'est-à-dire qui font appel aux services d'incendie et de secours, ce qui n'est pas le cas de la Sté SPLRL).
- la deuxième évolution concerne l'arrêté du 10/05/2000 remplacé par l'arrêté du 26/05/2014 qui concerne la prévention des accidents majeurs mais qui n'impacte pas la Sté SPLRL.

4 – Bilan SPLRL 2014 - 2015

M. Alexandre LEFEVRE, Chef d'établissement SPLRL, présente le bilan de la Société pour l'année 2015 :

- le trafic est dimensionné pour le renouvellement des stocks (4 camions par jour) ;
- aucun accident majeur à déplorer ;
- près de 400 k€ d'investissements liés à la sécurité (810 k€ programmés en 2016) ;
- 12 exercices incendie internes t 1 exercice organisé avec le SDIS ;
- 80 visites de sécurité internes.

En fin de présentation il est demandé à M. LEFEVRE des précisions sur le nombre des personnes mobilisées lors d'exercices internes et incendie.

M. LEFEVRE spécifie que toute l'équipe (4 personnes) ainsi que les gardiens participent aux exercices. Le personnel est suffisant car tout est automatisé. En cas de défaillance technique, le personnel connaît très bien les installations et est à même d'intervenir manuellement sur le matériel et les équipements de lutte contre l'incendie.

5 – Bilan de l'Inspection des Installations Classées 2015

M. Renaud DUPONT, présente le bilan de la DREAL pour l'année 2015 :

- Actualités de la CSS (informations disponibles sur le site internet de la DREAL) ;
 - arrêtés préfectoraux désignant le Président (Monsieur le secrétaire général de la préfecture) et les membres du bureau ;
 - mise à jour des membres de la CSS ;
- actualité réglementaire : peu d'impact pour le site ;
- 3 inspections :
 - 11 mars 2015 (système de gestion de la sécurité (SGS), risques liés au vieillissement, prévention de la pollution des eaux) ;
 - 12 mai 2015 (mise en œuvre du plan d'organisation interne lors d'un exercice incendie) ;
 - 4 septembre 2015 (sûreté) ;

En synthèse, l'Inspection constate que :

- le SGS est globalement décliné et conforme à la réglementation ;
- le système de gestion informatisé de la maintenance (GMAO) est correctement suivi et renseigné ;
- les dysfonctionnements de l'automate DCI (alarmes intempestives) ont été résolus ;
- les rejets des eaux de surface respects les valeurs limites de rejet.
- la capacité nominale en eau incendie (10 000 m³) a rétablie mi-août 2015 après que l'exploitant a fait l'objet d'un arrêté de mise en demeure le 10 juillet 2015 ;
- des points sont à améliorer (tenue des documents relatifs à la formation des personnels, organisation mise en place pour évaluer la politique de prévention des accidents majeurs, gestion des modifications, programme de surveillance associé aux arrêts d'urgence).

M. Philippe WAGNER aborde le sujet des « voisins » :

1. Rôtisserie, marchand de poulet (installation non classée) → sécurité inexistante,
2. KAMET RECYCLING, récolte de déchets divers → non respect des règles.

M. WAGNER demande que la DREAL et la Préfecture donne un coup de main au maire afin de gérer ces problèmes.

En tant que maire, il précise qu'il n'a ni les moyens matériels, ni de moyens humains pour mettre un terme à la situation de la société KAMET.

M. DUPONT précise que plusieurs actions ont été menées par la DREAL et que la Société KAMET, qui est une Installation Classée, a été mise en demeure (en 2013) de respecter les dispositions des arrêtés ministériels applicables.

M. WAGNER désire être prévenu de ces actions afin d'en parler à son conseil municipal.

M. DUPONT précise que suite aux visites de l'Inspection, la société KAMET s'est mise en conformité. L'Inspection constate cependant, à chaque nouvelle visite, le non respect de dispositions des arrêtés ministériels applicables.

Une visite inopinée est prévue cette année pour faire un état de la situation.

M. Maxime COURTY s'engage à transmettre au maire de Hauconcourt un historique des inspections et des propositions faites au Préfet.

M. WAGNER annonce travailler à un projet de pose de caméras sur la zone industrielle du Malambas qui pourra concerner les Installations Classées. Les industriels ont été informés. Le budget sera prochainement voté par le Conseil Municipal.

M. CHERY demande quel est le statut de la société KAMET.

M. COURTY répond qu'il s'agit d'une installation relevant du régime de la déclaration.

Mme LEONI demande des informations complémentaires sur le feu à la rôtisserie d'octobre 2015.

M. WAGNER précise que c'est un convecteur électrique qui a pris feu (dans un ancien laboratoire de la raffinerie), qu'une bombonne de gaz à l'intérieur a explosé et que le bâtiment a été détruit.

M. COURTY demande à la Sté SPLRL si elle a des contacts avec ses « voisins exploitants » afin de les sensibiliser à la culture générale de la sécurité dans le cadre du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques). A la réponse négative de M. LEFEVRE, il propose qu'il rentre en contact avec ceux-ci, afin de les sensibiliser et d'éviter les impacts potentiels. La DREAL s'engage à intervenir chez KAMET.

6 - Divers

Mme LEONI demande si des participants à la CSS ont des interrogations ou veulent apporter d'autres remarques à la connaissance de la Commission.

M. WACK indique que des éléments assez techniques ont été évoqués lors de la présentation de la DREAL. Il propose de peaufiner la stratégie d'intervention commune entre l'exploitant et le SDIS lors d'une situation « dégradée », c'est-à-dire en cas de défaillance de dispositifs de lutte contre l'incendie normalement prévus par l'exploitant.

Afin d'expliciter la notion de situation « dégradée » le Capitaine WACK rappelle les conditions d'intervention du SDIS sur le site de SPLRL.

Le site SPLRL s'est déclaré « autonome » en cas d'incendie, ce qui signifie que l'exploitant est en capacité d'intervenir seul en cas d'incendie et de maîtriser l'événement. Cette situation ne veut pas dire que l'exploitant ne doit pas appeler les pompiers.

Ainsi le SDIS est en mesure d'intervenir en cas de défaillance de l'un des systèmes de défense contre l'incendie normalement prévu (refroidissement des cuves, équipement de projection de mousse...) afin de pallier de tels dysfonctionnements. Cette situation correspond à une situation dégradée.

Ce sont ces scénarii « dégradés » qui sont travaillés lors des exercices communs réguliers.

A la suite des exercices, le SDIS a un certain nombre de recommandations qui sont liées au mode de fonctionnement et aux délais de mise en œuvre des moyens mobiles du SDIS. Il convient donc de continuer à travailler sur des protocoles d'interventions communs.

M. LEFEVRE précise que la société SPLRL est dans une démarche de révision du POI (plan d'organisation interne) et de mise en place de nouvelles procédures.

M. WACK précise qu'il existe un inventaire détaillé des matériels d'intervention et des capacités se trouvant sur le site de SPLRL qui peuvent venir en complément des moyens du SDIS lors d'éventuelles interventions. Cet inventaire n'était pas à jour lors du dernier exercice POI.

M. WAGNER indique envisager la mise en place d'une application sur les téléphones portables de la population pour l'informer des alertes relatives aux risques (industriels et inondation). Cette application viendrait en complément de la plaquette d'information sur les risques industriels qui doit être diffusée.

Le Lieutenant HAUDEGOND Magali demande à être informé des exercices sur le site de la Sté SPLRL (pas fait pour le moment) afin d'y participer.

Le Capitaine BARONE Antonio rappelle que la gendarmerie a une mission en matière de sécurité autour des installations à risques et en particulier de mise en place de périmètres de sécurité. Etre informé des exercices POI de la Sté SPLRL et y participer permettrait d'améliorer le protocole de sécurité et de rôder la gendarmerie nationale à ces situations.

M. LEONI précise que cela sera pris en compte dans l'élaboration du PPI (plan particulier d'intervention) en cours de révision.

Lieutenante HAUDEGOND Magali demande à ce qu'on leur transmette la dernière version du POI.

La séance est close à 11H00.

21 AVR. 2016

Le Préfet,
Pour le Préfet,
La Directrice des Libertés Publiques



Lydie LEONI